



ATTESTATION DE CONFORMITE ENERGETIQUE

(selon art. 48 OURE 9.02.2011)

Requérant :

Objet : Dossier N° :

Localisation : Commune : Parcelle :

Date permis de construire :

1. Projet autorisé et exécuté comme tel

Les soussignés attestent, conformément à l'article 48 de l'Ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations (OURE) du 9 février 2011, que les travaux d'isolation thermique et ceux relatifs aux installations techniques du bâtiment concernant l'ouvrage décrit ci-dessus, **respectent les exigences de l'OURE** et ont été **exécutés de façon conforme au projet accepté** lors de la demande d'autorisation de construire.

2. Projet autorisé et modifié en cours de réalisation

Les soussignés attestent, conformément à l'article 48 de l'Ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les construction et les installations (OURE) du 9 février 2011, que les travaux d'isolation thermique et ceux relatifs aux installations techniques du bâtiment concernant l'ouvrage décrit ci-dessus, ont **subi les modifications suivantes par rapport au projet** accepté lors de la demande d'autorisation de construire, mais **respectent les exigences de l'OURE**.

| Eléments / Installations modifiés | Prévu lors du projet (décrire) | Exécuté (décrire) |
|-----------------------------------|--------------------------------|-------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Selon la nature des modifications, l'autorité compétente se réserve le droit de demander les seuls compléments nécessaires ou un dossier complet.

Joindre les annexes nécessaires à la justification de la conformité des éléments / installations modifié(e)s

Lieu :

Date :

Raison sociale ou nom et prénom

Signature

Maître de l'ouvrage :

.....

Responsable du projet :
(architecte ou autre mandataire)

.....

Formulaire à retourner rempli et signé à l'autorité compétente à la fin des travaux.